

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°20

Date de Publication
- 1 AVR. 2021
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 1 AVR. 2021
Date de la convocation
22 mars 2021

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme LOVERA à Mme LAFAYSSE
Mme LABI-MALAKIAN à Mme SAGAUT
Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX
Mme VAUTRIN à Mme MATEO

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire.

Objet : Finances communales. Budget annexe des affaires portuaires et maritimes. Affectation du résultat 2020.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues que le compte administratif 2020 fait apparaître, en section de fonctionnement, un excédent de 216 031.62 € qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

Section d'investissement

Article 1068 en réserves pour un montant de 128 940.06 €

Section de fonctionnement

Compte 002 en report à nouveau
pour un montant de 87 091.56 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat 2020 du compte administratif du budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 29 mars 2021.

Le Maire,
Danielle MILON

